



**PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
Lundi 12 décembre 2016 à 20h00**

**Présent(e)s :**

- M. Jean-Jacques Duquesne, Président
- Mmes Chantal Beaud, Dominique Bernardet, Annick Deshayes, Sabine Latour, Karen Reymond-Dorsay, Brigitte Schneider-Bidaux et Christine Tomassi, conseillères municipales
- MM. Marc Botbol, Sébastien Bourqui, Fabrice Calame, Thomas Jordi, David Lavergnat, Alexandre Odier et Roland Rüttimann, conseillers municipaux

**Excusés :** Mme Véronique Hirsch et M. Gérard Murith

- MM. Guy Lavorel, Maire  
Lionel Courbat et Marc Truan, Adjoints  
Olivier Niederhauser, Secrétaire communal

---

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2016
2. Communications du Bureau de Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Projets de délibération :
  - 4.1. Projet de délibération D134 : Constitution de servitudes au profit des Services Industriels de Genève pour la pose et l'entretien de coffrets et de canalisations électriques sur la parcelle no 11283 de la commune de Troinex, au ch. Dottrens
  - 4.2. Projet de délibération D135 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 75'000.- pour la réalisation d'un vitrail commémoratif à l'occasion du 200<sup>ème</sup> anniversaire de la commune de Troinex
  - 4.3. Délibération D136 : Vote d'un crédit supplémentaire de CHF 11'800.- représentant la garantie du chiffre d'affaires pour le déploiement d'un véhicule « Mobility » sur le territoire de la commune de Troinex :
    - Rapport de la commission « Agenda 21 et communication » du 28 novembre 2016
    - Vote de délibération
5. Propositions individuelles et questions
6. Huis-clos : demande de naturalisation

Le Président, M. Duquesne, ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue à M. le Maire, à ses adjoints, aux conseillers et conseillères municipaux, au secrétaire général, à la secrétaire générale adjointe, au procès-verbaliste et au public. Il excuse l'absence de Mme Hirsch et de M. Murith.

Il donne ensuite lecture de l'ordre du jour, puis passe au point 1.

### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2016**

Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité, sans remarque et avec remerciements à son rédacteur.

### **2. Communications du Bureau du Conseil municipal**

#### **Démission de M. Lionel Courbat de son poste d'adjoint au Maire**

M. le Président donne lecture d'un courrier qu'il a reçu de la part de M. Lionel Courbat, adjoint au Maire, daté du 25 novembre 2016 :

*M. le Président du Conseil municipal, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal,*

*Je suis au regret de vous transmettre en annexe, pour votre information, une copie du courrier que j'adresse ce jour au Conseil d'État.*

*Malgré le plaisir de servir la commune, j'ai dû constater que je n'arrivais plus à gérer ces activités en plus de ma charge professionnelle. J'ai été très honoré d'avoir eu l'occasion de pouvoir participer au développement de la commune.*

*Je vous prie de croire, M. le Président du Conseil municipal, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.*

*Lionel Courbat*

M. Duquesne passe la parole à M. le Maire qui confirme que la charge qui incombe aux membres de l'Exécutif est effectivement lourde et que ces six derniers mois par exemple, il y a eu de nombreux dossiers et activités à assumer. En démissionnant, M. Courbat a pris une décision difficile et courageuse.

Au nom du Conseil municipal, M. le Président regrette la décision de M. Courbat, laquelle n'intervient peut-être pas au meilleur un moment, mais il la comprend et lui souhaite le meilleur pour l'avenir.

M. Courbat tient à préciser que c'est avec grand regret qu'il a pris cette décision, qui a été mûrement réfléchi ; l'entreprise pour laquelle il travaille exige en effet de plus en plus de disponibilités de la part de ses employés. Il ajoute qu'il a eu beaucoup de plaisir à travailler pendant une année et demie pour la commune.

### **3. Communications de la Mairie**

Communications de M. Guy Lavorel, Maire :

#### **1) Démission de M. Lionel Courbat du poste d'adjoint au Maire**

M. Lavorel annonce que la Mairie a pris acte de la démission de M. Courbat de sa fonction d'adjoint au Maire, pour des raisons professionnelles. Elle le remercie pour le travail accompli durant ses 18 mois d'activité à ce poste et lui adresse ses meilleurs vœux pour son avenir professionnel et familial.

M. le Maire ajoute que suite à cette démission, l'Exécutif a procédé à une répartition provisoire des fonctions, en attend l'élection d'un ou d'une nouvel/le adjoint/e :

#### **M. Guy Lavorel, Maire :**

- Urbanisme et aménagement du territoire
- Bâtiments communaux
- Prévoyance sociale (aide sociale, aînés, aide humanitaire)
- Jeunesse (local jeunes, activités pour les ados)
- Travaux publics, routes, espaces verts et cimetière

- Protection des eaux et de l'environnement
- Culture, Agenda 21

**M. Marc Truan, adjoint :**

- Administration générale
- Personnel communal
- Finances et taxe professionnelle communale
- Sécurité publique
- Information et communication
- Ecole et petite enfance
- Loisirs et sport
- Fonds de décoration

M. le Maire conclut en signalant qu'une élection complémentaire aura lieu dans le courant de l'année prochaine, en principe au printemps, pour remplacer M. Courbat. L'élection sera tacite si un seul ou une seule candidat/e se présente.

**2) Fonds de décoration**

M. le Maire adresse ses remerciements aux membres du Fonds de décoration pour le magnifique décor réalisé à la place de la Mairie, sur le thème des lutins. Il fait part de deux anecdotes : un enfant sort du Petit Prince et dit : « Maman, il y a un mariage ». Dans un répertoire plus sérieux, un monsieur d'une quarantaine d'années s'est exclamé : « Je suis Français et chez nous, une telle réalisation serait impossible, inimaginable ». M. Lavorel conclut que ce décor, qui a été réalisé par des personnes de la commune, témoigne de la belle santé de notre vie communale et de notre démocratie.

**3) Parc Malbine**

M. le Maire informe que la convention avec Mme Malbine, qui scelle la cession de huit statues à la commune, a été signée récemment. Tous les éléments sont donc réunis pour réaliser le parc Malbine et les travaux d'aménagement débuteront au début 2017.

Communications de M. Lionel Courbat, Adjoint :

**4) Levée des déchets verts**

M. Courbat annonce que la Mairie a demandé des explications à l'entreprise Transvoirie concernant les retards et les manquements dans les levées de déchets, notamment ceux de jardins, suite aux remarques émises par certains conseillers municipaux lors de la dernière séance. Cette entreprise a transmis par voie électronique les informations suivantes à M. Niederhauser :

*Après analyse des causes, il apparait que les dysfonctionnements sont dus essentiellement à deux éléments:*

*Le premier : il y a eu ces derniers mois une augmentation très significative du tonnage de compost, nous enregistrons en effet plus ou moins 30 % de hausse et cela assez brutalement. Cette hausse a également eu lieu dans les communes voisines, ce qui a grandement perturbé le rythme des collectes.*

*Le deuxième est la multiplication des travaux engendrant des difficultés de circulation, pour nous et pour la circulation transfrontalière.*

*Si nous associons ces deux raisons, nous avons tous les facteurs qui ont conduit à une situation dégradée.*

*Si la situation avait été circonscrite uniquement à Troinex, nous aurions pu absorber (relativement facilement) ces difficultés, mais l'addition de ces facteurs avec les communes voisines a grandement perturbé nos collectes.*

*Nous n'avons pris la mesure des événements que tardivement et notre réaction n'a pas suffi à maîtriser la situation. Au vu des difficultés de cette année, nous avons élaboré un nouveau plan de collecte qui devrait permettre d'absorber, dans le futur, les fortes hausses de tonnage.*

M. Courbat conclut que l'Exécutif restera attentif à ce problème et invite les conseillers municipaux à informer la mairie, de préférence par e-mail, des manquements éventuels en matière de levée des déchets.

Communications de M. Marc Truan, Adjoint :

## **5) Bicentenaire**

M. Truan présente le projet de dépliant qui va annoncer l'ensemble des manifestations prévues pour le bicentenaire et qui sera distribué prochainement à tous les ménages de la commune. Il remercie particulièrement M. Jean-Jacques Duquesne, « Monsieur Bicentenaire », pour sa collaboration dans la préparation de ce dépliant.

## **4. Projets de délibérations :**

### **4.1. Projet de délibération D134 : Constitution de servitudes au profit des Services Industriels de Genève pour la pose et l'entretien de coffrets et de canalisations électriques sur la parcelle n° 11283 de la commune de Troinex, au ch. Dottrens.**

M. le Maire indique que cette délibération n'appelle pas de commentaires particuliers de sa part ; elle vise uniquement à permettre aux SIG d'intervenir sur la parcelle n° 11283.

M. le Président donne lecture de la délibération suivante :

*Vu les articles 30, alinéa 1, lettre k), et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

*vu la nécessité d'installer deux coffrets pour l'alimentation électrique des immeubles en construction sur la parcelle no 11283 de la commune de Troinex,*

*vu le projet d'acte de Maître Nathalie Beaud Zurcher, notaire, et le plan de servitudes annexé, sur proposition de la Mairie,*

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL décide**

- 1. D'approuver la constitution, en faveur des Services Industriels de Genève (SIG), de deux servitudes de superficie pour l'installation et l'entretien de deux coffrets électriques et d'une servitude pour la pose et l'entretien de canalisations électriques, selon le projet d'acte de Me Nathalie Beaud Zurcher, notaire, et le plan de servitudes annexés.*
- 2. De comptabiliser l'indemnité unique de CHF 790.- versée par les Services Industriels de Genève (SIG) aux revenus du compte de fonctionnement, tous les frais, débours et honoraires liés à cette opération étant pris en charge par les SIG.*
- 3. De charger le Maire de procéder à la signature des actes notariés nécessaires.*

**Au vote, cette délibération est approuvée à l'unanimité.**

En réponse à une question de Mme Schneider-Bidaux qui demande si les travaux ont déjà commencé, M. Niederhauser indique que les canalisations électriques sont déjà posées, mais pas les coffrets.

### **4.2 Projet de délibération D135 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 75'000.- pour la réalisation d'un vitrail commémoratif à l'occasion du 200<sup>ème</sup> anniversaire de la commune de Troinex.**

Mme Schneider-Bidaux fait remarquer que la plupart des conseillers municipaux ont déjà vu la maquette du vitrail, qui est magnifique, et qu'il serait par conséquent étrange de ne pas approuver ce crédit ; par ailleurs, elle rappelle que la somme de CHF 75'000.- est prévue au budget.

M. le Président donne lecture de la délibération :

*Considérant,*

- que la commune de Troinex va célébrer son bicentenaire en 2017,*
- la proposition du Comité du bicentenaire de réaliser un vitrail commémoratif destiné à marquer de manière pérenne ce 200<sup>ème</sup> anniversaire,*

- le concours organisé durant l'année 2016 et le projet proposé par Mme Françoise Bolli et M. Sébastien Kummer, projet retenu par le jury chargé d'évaluer les œuvres des participants au concours,
- le coût du projet estimé à CHF 66'000.- au maximum, les autres frais (transport et installation de l'œuvre) étant estimés à CHF 9'000.-,

vu les articles 30, alinéa 1, lettre e), 31 et 33 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de la Mairie,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**décide**

1. D'approuver la réalisation, par Mme Françoise Bolli et M. Sébastien Kummer, d'un vitrail commémoratif à l'occasion du bicentenaire de la commune de Troinex, vitrail qui sera installé dans le secteur de la place de la Mairie.
2. D'ouvrir un crédit d'engagement de CHF 75'000.- destiné à financer les frais de réalisation et d'installation de l'œuvre.
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements de la commune de Troinex, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense prévue de CHF 75'000.- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de la Commune de Troinex, sous la rubrique 3000.331 "Culture et loisirs - Amortissement du patrimoine administratif", de 2017 à 2026.

**Mise au vote, cette délibération est approuvée à l'unanimité.**

À la question de M. Rüttimann qui demande ce qu'il en est du nouveau bancomat prévu à la place de la Mairie, M. Lavorel répond qu'un projet est en cours de discussion et d'élaboration avec la BCGE. L'Exécutif espère que celui-ci ne sera pas trop onéreux et qu'il pourra donner davantage d'informations lors d'une prochaine séance. Dans tous les cas, l'emplacement envisagé pour le bancomat n'est pas le même que celui du vitrail.

**4.3 Délibération D136 : Vote d'un crédit supplémentaire de CHF 11'800.- représentant la garantie du chiffre d'affaires pour le déploiement d'un véhicule « Mobility » sur le territoire de la commune de Troinex**

M. le Président passe la parole à M. Jordi pour la lecture du rapport de la commission « Agenda 21 & communication » du 28 novembre 2016 (voir annexe).

M. Duquesne ouvre la discussion et Mme Latour demande ce qu'il faut entendre par « dans les meilleurs délais ». M. Niederhauser indique que selon le représentant de Mobility, M. Gomez, il faudra environ six semaines pour mettre en place le projet. Compte tenu des fêtes de fin d'année qui sont toutes proches, on peut donc s'attendre à ce que le déploiement se fasse entre fin février et mars 2017.

Il n'y a pas d'autres questions et le Président donne lecture de la délibération :

Vu les articles 30, alinéa 1, lettre d), et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu la motion M33 du groupe des Verts de Troinex,

vu l'offre de la société Mobility Car-Sharing relative au chiffre d'affaires à garantir pour un véhicule de catégorie « Economy »

vu le rapport de la commission « Agenda 21 et Communication » du 28 novembre 2016,

sur proposition de la Mairie,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**décide**

1. D'approuver la conclusion d'un contrat avec la société Mobility Car-Sharing pour le déploiement d'un véhicule de catégorie « Economy » sur le territoire de la commune de Troinex.

2. *D'ouvrir, dans le budget de fonctionnement 2017, un crédit supplémentaire de CHF 11'800.- destiné à garantir le chiffre d'affaires fixé par Mobility pour ce type de véhicule.*
3. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte de fonctionnement de l'année 2017 de la Commune de Troinex, sous la rubrique 6500.3180 « Trafic régional – Prestations de services de tiers".*
4. *De couvrir ce crédit supplémentaire par des plus-values réalisées aux revenus et par des économies à faire sur d'autres rubriques de charges.*

**Au vote, cette délibération est approuvée à l'unanimité.**

## **5. Propositions individuelles et questions**

**Déchets verts :** Mme Schneider-Bidaux s'interroge sur les 30 % supplémentaires de déchets compostables mentionnés dans le message lu par M. Courbat. Elle demande en combien de temps s'est produit cette augmentation du tonnage et si une renégociation du contrat est possible alors que Transvoirie travaille pour de nombreuses autres communes genevoises ?

M. Lavorel répond que le chiffre de 30 % a été fourni par Transvoirie et qu'une augmentation des déchets verts s'est vraisemblablement produite, mais la Mairie n'a pas d'autres explications ou précisions à l'heure actuelle. Il ajoute que les communes voisines se disent aussi quelque peu mécontentes des services de cette entreprise. Il rappelle que Transvoirie avait remporté l'appel d'offres AIMP organisé par la commune et qu'il faut respecter les termes du contrat, qui arrivera à échéance l'année prochaine. M. le Maire conclut que l'Exécutif veillera aux critères qui seront fixés lors du prochain appel d'offres afin que celui du prix ne soit pas prépondérant. La prochaine entreprise à laquelle la commune fera appel sera donc peut-être un peu plus chère, mais il faut espérer que ses services soient de meilleure qualité.

Mme Schneider-Bidaux a observé que Transvoirie a acheté de nouveaux camions. Or leur gabarit ne semble pas être adapté aux chemins de la commune, dont certains sont très étroits.

M. le Maire réitère que Troinex ne peut changer de fournisseur facilement, car la commune est soumise aux marchés publics, et qu'un nouveau concours sera organisé dans environ une année.

La parole n'étant plus demandée, le Président prononce le huis-clos à 20h31.

## **6. Huis-clos : demande de naturalisation**

Une demande de naturalisation est présentée par M. le Maire au Conseil municipal et est préavisée favorablement par ce dernier.

Le Président lève la séance à 20h40.

Le Président :

M. Jean-Jacques Duquesne

Le secrétaire :

M. Olivier Niederhauser

Un membre du Conseil municipal :

# **RAPPORT DE COMMISSION AGENDA 21 & COMMUNICATION. POUR LE DÉPLOIEMENT D'UNE OFFRE MOBILITY CAR-SHARING SUR LA COMMUNE DE TROINEX.**

Séance du 28 novembre 2016

Présents : Mme. Dominique BERNARDET, Présidente  
Mme Annick DESHAYES, Karen REYMOND-DORSAY  
MM. Sébastien BOURQUI, Thomas JORDI  
MM. Guy LAVOREL, Maire  
Marc TRUAN, Adjoint  
Mme Florence MATTHEY-DORET, Responsable communale Agenda 21  
MM. Olivier NIEDERHAUSER, Secrétaire communa  
GOMES, Représentant MOBILITY Car-sharing.

Mesdames, Messieurs, Cher collègues

La commission Agenda 21 & communication c'est réunie afin d'examiner la motion M33 déposée par le groupe des Verts lors du conseil municipal du 5 mai 2016.

M. Gomes de MOBILITY nous a exposé les modalités du déploiement d'une offre Mobility et a donné en exemple plusieurs expériences faite dans des communes genevoises de taille identique à celle Troinex.

En résumé, la commune doit garantir à Mobility le déficit qui pourrait être causé par une offre sur la commune. Un véhicule de catégorie « citadine » a un coût maximum de 11'800.- frs par an et ce pour une durée minimum de 2 ans.

Au vu des expériences faites dans d'autres communes comparables à celle de Troinex, nous devons nous attendre à un coût annuel pour la commune compris entre quelques centaines de francs et quelques milliers de francs.

La commune doit également mettre à disposition une place de parking réservée au véhicule. L'aménagement et la signalisation de cette place est prise en charge par Mobility.

A la question : existe-t-il actuellement d'autres offres équivalentes à Mobility sur Genève? La réponse est clairement non.

Suite à ces informations, l'ensemble des commissaires a jugé le risque financier comme très faible et supportable par les finances de la commune.

La discussions à surtout porté sur le calendrier du déploiement.

Faut il attendre l'arrivée des nouveaux habitants, de immeubles Saussac, des Crêts, les diverses villa en projet ou est il plus judicieux d'offrir dès maintenant ce service à la population afin qu'elle puisse choisir de suite pour un moyen de transport plus écologique et économique. Les avis vont clairement vers un déploiement dans les meilleurs délais.

Vu ce qui précède, la commission a voté, à l'unanimité, pour un déploiement rapide d'une offre Mobility car-sharing sur la commune de Troinex.

Je vous invite à suivre son avis et a approuver la délibération pour un crédit supplémentaire de 11'800.- frs. afin de couvrir le déficit maximum éventuel.

Troinex le 5.12.2016

Thomas JORDI, Rapporteur